



## Titre : Charte du sous-comité technologique

Date d'entrée en vigueur :

5 mars 2025

### OBJECTIFS

Les principaux objectifs du sous-comité technologique (ci-après appelé le « sous-comité ») du comité d'audit (ci-après appelé le « comité ») de Molson Coors Beverage Company (ci-après appelée l'« entreprise ») sont d'aider le comité et le conseil d'administration de l'entreprise (ci-après appelé le « conseil ») à faire ce qui suit, au nom du conseil.

- Examiner et superviser les questions relatives à la technologie, à la sécurité de l'information et à la cybersécurité, ainsi que la stratégie de l'entreprise et les mesures prises pour tirer parti des occasions et atténuer les risques afférents.
- Examiner les tendances technologiques et sectorielles et évaluer leur incidence potentielle sur les stratégies commerciales et financières de l'entreprise.

### COMPOSITION

Le sous-comité est composé d'au moins trois administrateurs, dont chacun est membre du comité. Chaque membre du sous-comité doit posséder une expérience pertinente en technologies, telle que définie par le comité selon son appréciation commerciale, ou doit acquérir une telle expérience dans un délai raisonnable après sa nomination au sous-comité.

Les membres du sous-comité sont nommés et peuvent être remplacés par le comité. Ils doivent demeurer en poste un an et jusqu'à ce que leur successeur soit dûment choisi et qualifié, ou jusqu'à la démission ou au renvoi survenant avant terme. Le comité doit pourvoir tous les postes libres au sein du sous-comité. Le comité doit désigner l'un des membres à titre de président du sous-comité.

### RÉUNIONS

Le sous-comité se réunit périodiquement, à la discrétion de son président. Le quorum pour toute transaction correspondra à la majorité des membres. Le vote de la majorité des membres présents à une assemblée où le quorum est atteint constitue la décision du sous-comité, à moins que le certificat de constitution mis à jour de l'entreprise (tel qu'amendé de temps à autre, ci-après appelé le « certificat »), les règlements administratifs de l'entreprise (tels que modifiés de temps à autre, ci-après appelés les « règlements administratifs ») ou d'autres règles ou règlements applicables ne l'exigent. Le président du sous-comité et le secrétaire de l'entreprise doivent préparer ou approuver l'ordre du jour avant chaque réunion. Le sous-comité doit préparer les procès-verbaux de ses réunions qui doivent être remis au secrétaire de l'entreprise pour être inclus dans les registres de l'entreprise.



## RESPONSABILITÉS ET DEVOIRS

Afin d'accomplir ses tâches principales, le sous-comité doit faire ce qui suit.

1. Supervision des programmes : superviser et examiner les programmes, politiques et pratiques de l'entreprise en matière de technologie, de sécurité de l'information et de cybersécurité, y compris les tendances émergentes, les risques, les avancées, les menaces et les occasions.
2. Incidence des risques et des occasions : superviser et examiner les efforts déployés par l'entreprise pour traiter (et atténuer, au besoin) les risques et occasions liés à la technologie, à la sécurité de l'information et à la cybersécurité, et évaluer l'incidence de ces risques et occasions sur les activités, les opérations et la réputation de l'entreprise.
3. Initiatives stratégiques : examiner la planification technologique et les initiatives stratégiques importantes de l'entreprise, ainsi que leurs effets connexes, y compris l'utilisation par l'entreprise de nouvelles technologies, comme l'intelligence artificielle, et les capacités et initiatives d'analyse des données, dans le cadre de ses activités.
4. Investissements et dépenses : examiner les dépenses et les investissements technologiques importants, y compris les investissements dans les nouvelles technologies.
5. Incidents : superviser et examiner les violations ou incidents importants en matière de cybersécurité et de sécurité des données, les tendances générales en matière d'incidents, ainsi que les efforts déployés par l'entreprise pour y remédier, y compris l'état d'avancement des enseignements tirés et des mesures proposées.
6. Évolution de la réglementation : examiner les réglementations applicables en matière de technologie, de sécurité de l'information et de cybersécurité, ainsi que les principales avancées législatives et réglementaires susceptibles d'influencer de façon importante les activités de l'entreprise.
7. Questions relatives au comité d'audit : saisir le comité de toute question portée à l'attention du sous-comité qui relève du comité ou qui devrait être portée à son attention ou être examinée par celui-ci, y compris toute question relative aux contrôles internes de l'entreprise sur les rapports requis.
8. Rapport : présenter ses conclusions et mesures au comité et au conseil, le cas échéant.
9. Examen de la charte : examiner et réévaluer, au moins une fois par année, la pertinence de la présente charte et recommander au comité les modifications que le sous-comité juge nécessaires ou pertinentes.

10. Rendement du sous-comité : examiner annuellement son rendement par rapport aux exigences de la présente charte.

## RESSOURCES ET POUVOIRS

Le sous-comité possède des pouvoirs en matière de sélection, d'embauche, de conservation, de rémunération, de direction, de supervision et de cessation d'emploi des consultants externes, des conseillers juridiques, des auditeurs et des autres conseillers nécessaires et adéquats pour aider ou conseiller le sous-comité afin qu'il accomplisse ses tâches et remplisse ses obligations en vertu de la présente charte. Dans la mesure du possible, le sous-comité avertit la direction avant d'engager un consultant externe, un conseiller juridique, un auditeur ou d'autres conseillers. Le sous-comité peut déléguer ses pouvoirs à d'autres administrateurs ou membres de la direction de l'entreprise, s'il le juge approprié, dans les limites permises par les lois ou les règlements en vigueur, par les conditions d'admission en bourse, ou par les règlements administratifs ou le certificat.

## TRADUCTIONS OFFERTES

- |  |                                  |                                   |   |
|--|----------------------------------|-----------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Bulgare             | <input type="checkbox"/> Croate  | <input type="checkbox"/> Tchèque  | <input checked="" type="checkbox"/> Anglais |
| <input checked="" type="checkbox"/> Français | <input type="checkbox"/> Italien | <input type="checkbox"/> Hongrois | <input type="checkbox"/> Monténégrin        |
| <input type="checkbox"/> Roumain             | <input type="checkbox"/> Russe   | <input type="checkbox"/> Serbe    | <input type="checkbox"/> Espagnol           |